ON SABONNE : a Cahors . Boren de Journal, hez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste

PRIX DE L'ABONNEMENT.

LOT, AVEYBON, CANTAL,

TABN-ET-GARONNE: 100 an ... ... ... 16 fr Trois mois. .... 10 5 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS : Un an, 20 fr.; Six mois, 44 fr.

L'abonnement part du 1er ou du 16

et se paie d'avance.

monai see sh aniom L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES.

RÉCLAMES

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient

affranchis sont rigoureusement re-

Les Lettres ou paquets non

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau. 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoirles annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867 :

pour l'arrondisseme de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figenc, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 6 Mars 1867.

BOURSE DE PARIS.

siècle d'Auguste a volution opèrée par	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 4 mars	70 25	100 40
1 Du Such Aidonsoo	n a70b e12u1 a	1000 40 0
Du 6	70 »»	100 20

PRIME A NOS ABONNÉS EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867, ILLUSTRÉE

60 livraisons de 16 pages in-40 488 pages de Gravures

488 pages de Texte LA LIVRAISON pour nos abonnés seulement et prise dans nos bureaux:

30 cent. an lieu de 50 cent. en librairie

#### BULLETIN

M. de Bismark continue silencieusement son œuvre d'agrégation. Une lettre de Berlin nous informe que la Prusse vient de conclure des conventions militaires séparées avec les pays d'Anhalt et la principauté de Lippe Detmold, comme elle en a déjà conclu avec les petits Etats de la Thuringe et de la principauté de Waldeck. Le roi de Prusse aura la disposition exclusive du contingent militaire. mebushes if des motel !

En Autriche, M. de Beust ne se laisse pas décourager par les obstacles que mettent en travers de sa route les vieilles inimitiés de race qui, seules, s'opposent encore à l'unification de l'Em-

Un télégramme de Vienne assure que les Diètes de Moravie et de Carniole seront dissoutes comme celle de Bohême. La Diète de Galicie avait été avertie que le gouvernement ne souffrirait pas que l'envoi de députés au Reichsrath fût accompagné de réserves et d'adresses contenant des protestations.

D'après les nouvelles de Pesth, la bonne entente continue de régner. La Diète hongroise a adopté, sans changement, la proposition ministérielle relative au recrutement de l'armée.

Les nouvelles du Levant font prévoir un monvement prochain, non seulement en Thessalie et en Epire, mais en Syrie et en Asie mineure.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

the . 7881 arm a ub ment des instincts

Le génie d'ONAMALLA'I DE TIMI au vice, nous

allions dire qu'il est le génie du hien. Les anciens, ob ease of Mae LA C" HAHN-HAHN

Ainsi, le culte des GNOSE MOT, loin d'être un dan-

ger social est l'expansion de la vie d'un peuple : il dévient sa-protection XIX le danger, il constitué sa A son retour de Paris, Achille trouva Berthe bien changée. Il lui sembla qu'elle venait seulement de quitter le deuil, et pourtant c'était sait depuis longlemps déjà, et ce fut sous la robe brune qu'elle porait presque sans cesse — robe de carmélite, comme appelait Eugénie - qu'il la rencontra le lendemain de son arrivée à Nice. Il n'eut pas le courage de lui demander la cause de sa métamorphose; il craignait Dieu sait qu'elle réponse, et le cœur lui battit avec force à ces paroles de la marquise :

« Pourquoi avez-vous tant prolongé votre absence? Plus de trois semanues ! J'avais quelque chose à vous

dire, et le temps m'a paru bien long. J'ai appris à Paris des choses importantes pour ma position et mon avenir, et la carrière est une chose qu'il n'est pas permis de négliger. Mais ne parlons point de moi. Vous ne vous intéressez guère, sans doute, aux changements qui ont lieu dans le

La reproduction est interdite.

En Angleterre, la situation du gouvernement donne lieu à des rumeurs contradictoires. Il paraîtrait que la ligne de conduite actuellement décidée par les principaux ministres a soulevé, dans le cabinet, une opposition plus déterminée que jamais, à ce point que le ministère même devrait être modifié.

Les nouvelles de Crête sont attristantes; de nouvelles menaces de massacres à Heraclium auraient décidé le Consul anglais à envoyer dans ce port une chaloupe canonière pour protéger les chrétiens grecs. Les Turcs auraient voulu venger leur défaite d'Anagia en incendiant les villages sur plusieurs points de l'île.

On parle de nouveau d'une expédition contre le Maroc, laquelle serait pratiquée dans d'assez grandes proportions. Le général Fleury en aurait le commandement et aurait sous ses ordres les généraux Bourbaki, Deligny, et de Wimplen.

Les dernières nouvelles d'Amérique disent qu'à la date du 3 février, l'Empereur Maximilien était toujours dans la capitale ; le maréchal Bazaine devait s'embarquer le 15 février avec les derniers soldats français.

A Washington, le comité des affaires étrangéres a discuté le projet de garantie d'emprunt juariste, et l'a repoussé sous le prétexte qu'il n'existe pas de gouvernement réel au Mexique. Le départ des troupes françaises a considérablement refroidi les ardeurs monroïques des pères conscrits de la Chambre et du Sénat

Pour le Bulletin politique : A. Laytou.

## Dépêches télégraphiques.

A slootest and Agence Havas.

New-York, 3 mars, soir.

Les derniers avis de la Vera-Cruz annoncent que di Maximilien s'est mis en campagne le 19, à la tête de 6,000 hommes. Il marchait dans la direction du Nord et a battu Carvajal, dont il a tué ou capturé toutes les forces.

sund one V ob stoo New-York, 3 mars, soir. le

Le congrès n'a pas tenu compte du vote présidentiel et a voté de nouveau, à la majorité constitutionnelle des deux tiers, le bill qui impose aux Etats du Sud le régime militaire.

Le congrès a adopté également la loi appelée tenure of offices bill portant que le président ne peut destituer les grands fonctionnaires de l'administration sans le consentement du congrès.

corps diplomatique, ajouta-t-il en souriant.

- D'accord; mais, en ce qui vous concerne, ils m'intéressent beaucoup. 20 1

- Dans quelques semaines, vous aurez peut-être des félicitations à m'adresser.

- Il sera trop tard pour moi, dit Berthe.

Marquise ! s'écria-t-il en pâlissant et en s'arrêtant tout à coup. - Ne m'effrayez donc pas ainsi ! répliqua-t-elle

avec mécontentement et embarras. - C'est vous, au contraire, qui m'avez effravé. Et pourquoi donc sera-t-il trop tard ?

- Parce que j'ai l'intention de partir, et le plus tôt possible. J'ai reconnu en votre absence que cette vie n'est pas du tout celle qui me convient. J'ai dessiné comme si j'aspirais à devenir un Raphaël; cela m'ennuie. L'art exige le cœur tout entier ; je ne lui donne pas le mien exclusivement ; aussi me dédaigne-t-il, et nous sommes quittes. Je me suis lancée dans le monde cela m'ennuie encore davantage, car je n'y rencontre personne qui sympathise avec moi. Ma franchise blesse les gens, mes idées arrêtées les scandalisent ; je leur déplais et ils me déplaisent aussi J'ai donc résolu de me sauver à Vaux, et j'attendais votre retour avec impatience.

- Disposez de moi, dit Achille, croyant que Berthe allait lui demander quelque service, peut-être même lui proposer d'être du voyage.

- Je voulais vous dire cela, à vous tout le premier, parce que nous sommes d'anciennes connaissances et de bons amis.

- Et voilà tout?... O marquise! à ces deux titres que vous invoquez vous-même, permettez-moi de

Dans le vote qu'il a envoyé au congrès sur le bill relatif au gouvernement militaire du Sud, le président dit qu'aucun pouvoir constitutionnel ne peut adopter et exécuter un bill pareil dont l'objet est, non de maintenir l'ordre, mais de forcer le peuple du Sud à accepter des principes qu'il repousse et sur lesquels il a le droit d'exercer son jugement. Le président renouvelle, en terminant, la recommandation d'admettre au congrès tous les représentants

9 9 1108 , 19 110 St-Pétersbourg, 3 mars.

A l'occasion d'un banquet, le Grand-Duc Nicolas a porté un toast aux volontaires grecs qui luttent et meurent si héroïquement, et dont les frères ent été, lors de la guerre de Crimée, les seuls alliés de la

se sentarale Stockholm, 3 mars. o

On apprend de la meilleure source que les prétendues paroles que le roi de Suède aurait prononcées dans une soirée chez la reine-douairière, au sujet du principe de la légitimité et de son application à la Prusse, sont de pure invention.

#### LE DISCOURS DE M. DURUY

Le grand et solide succès obtenu par M. Duruy, au sein de la Chambre, n'est qu'un prélude. Les autres ministres, ses collègues, n'y seront pas moins heureux, nous l'espérous. La véritable éloquence se compose de savoir plutôt que d'éclat. Or, qui parlera mieux de telle ou telle administration que le haut fonctionnaire par qui cette administration est dirigée ?..

Sans s'égarer ni se complaire dans la réthorique, M. Durny a dit tout ce qu'il fallait dire, d'abord relativement au projet en discussion, puis pour rectifier les objections ou même les erreurs des adversaires de l'Université. Rarement la grande institution fut mieux défendue. « L'Université, a dit l'honorable ministre, n'est pas l'Etat enseignant, mais la société enseignante. Se reconnaissant elle-même dans ces écoles, elle y envoie ses enfants auprès de maîtres qu'elle estime, qu'elle sait pénétrés de son esprit, ayant les mêmes aspirations et animés du besoin de donner une éducation nationale. Pour cela, nous n'exerçons ancune contrainte. Et comment pourrions-nous contraindre les familles à amener dans nos lycées et colléges les 70,000 enfants qu'elles nons confient? » En effet, sous les garanties rationnelles de savoir et de moralité, est qui veut directeur d'une institution secondaire. C'est l'enseignement libre, dans sa force et dans sa sincérité.

Il n'est pas moins exactement pratiqué, formellement respecté, pour ce qui concerne l'enseignement primaire. Nolle contrainte, ni envers les municipalités, ni à l'égard des fa-

vous prier de ne pas choisir pour votre départ le moment de mon retour. Je reviens, moi, pour passer

avec vous le temps de votre séjour ici ! - Ce n'était pas convenu, interrompit-elle.

- Pas tout haut, non; mais tacitement?... - Vous avez raison, dit Berthe, et elle sourit. Mais je soupire après Vaux, après mon existence paisible, après les bonnes gens qui se réjouissent quand ils me voient au milieu d'eux. Du sein des oliviers et des orangers, j'aspire à ce pays où la nature est sauvage, mais où je m'intéresse à tout visage que je rencontre, à tout arbre que je regarde, à toutes cheminée que je vois fumer. Je brûle de quitter cette plaine si merveilleusement fertile, inondée de soleil, ceinte par la mer et les montagnes, et de retourner dans ma vallée étroite, auprès des mortels qui m'aiment et auxquels je suis attachée...

- Eprouvez-vous donc absolument, interrompit Achille avec un demi-sourire, le besoin d'aimer une foule de gens?

- Je ne suis, poursuivit Berthe sans lui répondre, ni une artiste, ni une femme du monde, mais une de ces personnes qui ont tout bonnement besoin de force devoirs à remplir, et mon domaine de Vaux m'attire par cette séduction-là.

- C'est l'inaction qui vous pèse. Mais n'allez-vous point, là-bas vous abîmer dans un océan de souvenirs mélancoliques et de rêveries douloureuses?

- M'y plonger, oui ; m'y abîmer, non. Le souvenir des grandes douleurs, l'intarissable mélaucolie qui nous saisit quand nous nous reportons vers le passé, sont pour nous comme le lest pour un navire. Sans ce lest, que l'inexpérience seule juge incom-

milles. L'autorité supérieure ne s'occupe pas de l'habit qu'on porte, mais de la sympathie qu'on a. « Pour mon compte, a dit M. Duruy, si on me forçait d'envoyer mes enfants à une éco'e qui ne me conviendrait pas, sous un maître qui me serait suspect, je dirais que c'est la tyrannie la plus abominable. Or, ce que je ne voudrais pas pour moi, n'ayez garde de croire que jamais je l'impose à d'autres.

Quant à la nomination des instituteurs, l'honorable ministre declare qu'elle est beaucoup mieux placée, à son avis, entre les mains du préset, dont la surveillance s'exerce dans une circonscription limitée, qu'entre celles du recteur d'académie, qui peut avoir jusqu'à neuf départements et 7 ou 8,000 écoles à administrer. « Dans ses tournées de révision, le préset voit les écoles ; il s'assure si l'on fait des fonds un emploi convenable pour l'enseignement primaire ; il reçoit et il révise la liste de gratuité, etc. Est-ce que vous ne voyez-pas, Messieurs, que, grâce à cette nécessité de se tenir au courant de tous les intérêts matériels et moraux de ses administrés, le préfet n'est pas autre chose que le père de famille de son département? »

Comme c'est son droit et sa mission, M. Duruy a pris énergiquement la désense des instituteurs communaux. Ainsi, pour ce qui est de la pension réclamée en leur nom par M. Delamarre, l'honorable ministre a annoncé que le gouvernement s'associe à ce vœu et ne n'egligera rien pour le réaliser. Il a insisté spécialement sur les écoles de filles, cette lacune si regrettable de notre enseignement populaire. « La loi de 1867, a dit l'orateur, va créer 8,000 écoles de filles et 2,000 écoles de hameau, c'est-à-dire faire pénétrer l'instruction jusque dans les coins les plus reculés de l'Empire. Elle va instituer 13,000 maîtresses d'ouvrage à l'aiguille. » Ce sera là un immense service rendu aux pays, aux familles. sd.) al ",

Ecoles de filles ou de garçons, autant d'auxiliaires contre la dépopulation des campagnes. A cet égard, M. Durny fait toucher du doigt la plaie qui va s'élargissant et à laquelle on n'a opposé jusqu'ici que des palliatifs. a Vous vous plaignez, s'est-il écrié, de voir les villes attirer à elles tous les ouvriers des campagnes. Mais vous entassez dans les villes tout ce qui peut les y appeler. Ils y trouvent, dans leurs maladies, la gratuité de l'hospice et les médecins les plus habiles, ils y ont la société de secours mutuels; ils y gagnent un salaire qu'ils estiment plus élevé qu'aux champs, ce qui n'est pas toujours vrai ; une vie qu'ils croient moins

mode, nous serions le jouet des flots de la vie.

- Je sais que vous êtes plus forte que la généralité des humains, » reprit Achille ; et, comme Berthe faisait de la main un geste négatif, il ajouta : > « Si, je le sais bien, et voilà pourquoi je vous demande : Etre fort, est-ce ... être heureux ?

- Ne me faites pas cette question 1 s'écria Ber-

the ; je connais peu le bonheur. 'n leigel ellevoon el Elle s'arrêta, jeta le bras autour d'un oranger et appuya sur le tronc sa tête pensive. La brise matinale, soufflant dans le feuillage, détacha quelques fleurs qui parsemèrent, comme des étoiles odorantes. la chevelure de la marquise. Le soleil l'éclairait en plein par derrière : elle ressemblait à une de ces figures peintes sur fond d'or par Botticelli, le vieux Florentin. Sur ces toiles, les anges et les saints ne sont pas beaux du tout, et pourtant ils ont quelque chose de merveilleusement céleste. Après un instant de silence, elle ajouta toute rêveuse :

« Je ressens parfois une satisfaction véritable : mais heureuse, je ne le suis pas et je ne l'ai jamais

Achille éprouva une violente tentation de s'agenouiller devant elle, de lui baiser ne fût-ce que le bout des doigts, que le bord du châle. Son cœur battait si fort qu'il lui semblait que Berthe devait l'entendre. Il se croisa les bras et recula de deux

« Accordez-moi une grâce, dit-il avec un calme apparent. Ne partez pas; attendez trois semaines. un mois tout au plus. ans, dans, siom nu

sup aluov & La suite au prochain numéro dilear est le surcroît de travail fut compensé par un surrude, ce qui est souvent une erreur; ils jouissent des magnificences que les grandes villes
déploient pour eux comme pour nous; et vous
voulez qu'ils ne quittent pas les champs où
rien de pareil ne les retient! Donnez donc à
ces travailleurs infatigables qui nous nourrissent, et qui sont la vrai force de la France:
force militaire, force politique! Donnez-leur la
possibilité d'avoir un au moins de ces innombrables bienfaits que vous entassez, et avec raison,
autour des ouvriers des villes. »

Là est, en effet, le problème social. L'école primaire n'y suffira point. Il faut autre chose. Il faut que l'impôt territorial, jusqu'à présent absorbé en trop forte partie par les villes, retourne aux campagnes, d'où il vient, comme la rosée se changer en pluie.

### Revue des Journaux

M. Paulin Limayrac publie, sous ce titrei; Les, véritables ennemis de la Liberté, un article auguel nous empruntons les consi-

dérations suivantes:

« Le décret de 1852 sur la presse, fait observer le publiciste du Constitutionnet n'est pas encore légalement abrogé, mais il est clair qu'il l'est virtuellement. Cette espèce d'interrègne de la loi paraît une heure favorable aux mauvaises passions. Des rancunes invétêrées sont tout-à-coup explosion, comptant sans donte sur l'impunité. Un gouvernement qui a donné quinze ans d'ordre, de prospérité et de grandeur est insulté; le droit du souverain, élu par tant de millions de suffrages, est méconqui : l'extension de nos frontières est blamée comme une faute irréparable, et la gloire de la France est l'objet de misérables calculs par sous et deniers sur les ennemis

Que le pays le sache bien : les ennemis de la liberté ne sont pas ces hounêtes gens qui, se souvenant trop des révolutions, redoutent les réformes ; ce sont bien plutôt ces éternels mécontents, ces éternels ambitieux qui accueillent les réformes projétées, tantôt par d'ironiques approbations, tantôt par des injures, et qui tentent déjà d'en faire sortir le désordre ; voilà les hommes qui compromettent l'avenir libéral du pays ; voilà les véritables ennemis de la liberté! »

Nous lisons dans la France, sous la signature de M. Roualle :

Nous avons défendu la liberté quand le pouvoir, s'exagérant, ne, lui faisait pas sa part légitime, nous défendrons aussi le pouvoir contre cette théorie dangereuse de la liberté extrême, qui n'en est que l'extension spéculative et qui en serait la négation pratique. »

- Le Monde estime que le système des interpellations qui vient d'être inauguré, fonctionne à peu près comme l'ancienne Adresse : « La Chambre, poursuit M. Coquille, demeure mattresse d'autoriser les interpellations, comme autrefois d'autoriser ou de clore les débats. A vrai dire, on se rend difficilément compte de la suppression de l'Adresse. Elle faisait perdre beaucoup de temps à nos députés; mais il n'est pas prouvé que le temps eût été mieux employé. » M. Coquille se prononce avec plus de netteté au sojet du rétablissement de la tribune : a Elle a toujours été l'arme de prédilection des partis; ils se succèdent à la tribune pour se nuire et se renverser mutuelleagnent un salaire qu'els.trem

## LES CLASSES D'ADULTES.

. vorya. LA. ; tiratxa nou pos, ce qui n'est

INDEMNITE AUX INSTITUTEURS

L'abréviation des débats politiques au Corps législatif va permettre à cette assemblée de soccuper, sans retard, des projets de loi qui intéressent, à divers degrés, les populations urbaines et rurales. Parmi ces travaux figure la nouvelle législation sur l'instruction primaire. Nous en donnerons incessamment le texte complet, rectifié par la commission d'accord avec le conseil d'Etat. Aujourd'hui nous analysons un très-intéressant rapport de M. Chauchard sur les classes d'adultes, qui vont avoir leur budget ainsi que les écoles ordinaires.

L'honorable rapporteur constate d'abord que le nombre des institutions consacrées aux adultes s'est accru de 5,000, depuis l'an dernier seulement. « En 1866, dit-il, 30,000 instituteurs, institutrices, maîtres-adjoints, professeurs, ecclésiastiques, desservants de paroisses, gens de bien, hommes de bonne volopté, ont distribué l'enseignement à 600,000 adultes. Les instituteurs et institutrices ont déployé un zèle et un désintéressement dignes de tout éloge. Mais ne serait-ce point abuser de cette généreuse ardeur que de leur demander après avoir fait les classes du jour, d'épuisser gratuitement leur force dans les écoles du soir?

Le gouvernement, dans sa sollicitude pour les instituteurs et les institutrices, a voulu que le surcroît de travail fût compensé par un surcroît de salaire. Il a soumis à la commission du projet de loi sur l'instruction primaire un article additionnel que celle-ci, après délibération, a formulé comme il suit :

« Une indemnité, fixée par le ministre de l'Instruction publique après avis de conseil municipal et sur la proposition du préfet, peut-être accordée annuellement aux instituteurs et institutrices dirigeant une classe communale d'adultes, payante ou gratuite. »

On remarquera l'intervention des municipa-

On remarquera l'intervention des municipalités dans la mesure libérale qui précède. C'est, en effet, à l'autorité locale d'apprécier l'opportunité de l'augmentation de traitement et sa quotité. Nous n'avons, à cet égard, les instituteurs non plus, aucone inquiétude. Il ne dépendra pas des magistrats communaux que les hommes qui se dévouent à l'instruction populaire arrivent enfin à une situation digne de leur courage et de leurs services. Toutefois la commission prévoit le cas où il surgirait, de ce côté, quelque obstacle. Alors dans la limite des ressources communales, l'autorité supérieure inscrirait d'office au budget la dépense reconnue nécessaire.

« Cette indemnité, dit le rapport, sera attachée à la direction régulière d'une classe d'adultes communale dûment, autorisée, quelque soit d'ailleurs le traitement dout jouisse l'instituteur ou l'institutrice dirigeant le cours. A cette indemnité pourra s'ajouter, soit le produit de la rétribution scolaire, quand il s'agira d'une classe payante, soit une subvention volontaire, communale ou départementale, s'il s'agit d'un cours gratuit. Mais l'Etat ne garantira, dans aucun cas, que l'indemnité déterminée par le ministre.

Voilà donc qui est chose décidée: les classes d'adultes ont désormais une existence officielle, une allocation permanente. Nous permettra-t-on de demander au gouvernement, aux chambres, de compléter la mesure généreuse dont ils s'occupent? Ne serait-il pas possible d'inscrire au budget supplémentaire de 1867 un crédit destiné à indemniser les directeurs et les directrices des classes d'adultes? La rétribution atteignît elle seulement la moitié du chiffre auquel on la portera plus tard qu'elle serait reçue avec reconnaissance.

-noitonol tund el Pour extrait : in A. Laytou.

#### Nouvelles du jour.

La Chambre des Imprimeurs de Paris livrera incessamment de la publicité une mémoire relatif au projet de loi sur les journaux et l'imprimerie. On démontrera dans cet écrit, le droit à une indemnité compensatrice en cas de suppression des brevets d'imprimeur et de libraire.

Le projet de loi sur la presse sera déposé demain jeudi, au Corps législatif.

— Par décision du ministre de la guerre, approuvé par l'Empereur, le général Ladmirault est nommé au commandement du 2º corps d'armée, et le général de Goyon à celui du 6º coprs.

Par décret impérial du 2 mars, M. le comte de Rayneval, secrétaire d'ambassade, est nommé ministre plénipotentiaire près les ducs de Saxe et de Weimar, en remplacement de M. Belcastel.

Le premier jour carnavalesque a été « favorisé » à Paris par une température moscovite. Le soleil a beau briller, il fait un tel vent du Nord que ses rayons sont glacés en chemin. La promenade du bœuf gras a eu lieu d'après l'ordre accoutamé brillante, mais grelottante. A une heure, le cortège arrivait aux Tuileries. L'Empereur, l'Impératrice et le Prince Impérial ont paru au balcon de la salle des maréchaux. La foule à laquelle on avait ouvert les grilles, a salué LL. MM. et le jeune Prince de véhémentes acclamations.

La sête du ministère des affaires étrangères annoncée depuis plusieurs semaines, a en lieu hier soir. Elle a été magnifique. L'Empereur et l'Impératrice y assistaient On dit que les invitations s'élevaient à près de 1,500.

— Il y a eu dîner de gala à la présidence du Corps législatif. Beaucoup de sénateurs et de députés y assistaient. M. Duruy qui figurait parmi les convives était fort entouré et félicité par son discours. On parlait aussi du procès de M. Emile de Girardin qui viendra d'urgence, dit-on, cette semaine au tribunal de la Seine. Le célèbre polémiste présentera lui-même sa défense.

Le Conseil d'Etat vient de recevoir un projet de loi tendant à allouer, à titre de récompense nationale, une somme de 400,000 fr. à M. de Lamartine.

— Au Luxembourg et au Palais-Bourbon, trois jours de vacances. Jeudi réunion de la commission sénatoriale pour entendre le rapport de M. Troplong sur le projet de sénatusconsulte. Au Corps législatif, reprisé de la discussion de la loi sur l'instruction primaire. Plusieurs amendements seront présentés, assure-t-on, les uns dans le sens de la gratuité absolue des écoles, les autres pour l'augmentation du traitement fixe et la détermination d'un chiffre (400 fr.) affecté comme pension aux instituteurs ayant trente ans de service.

Bureau in

— M. Thiers est souffrant. Madame Dosne, belle-mère de l'honorable député, est gravement malade.

— L'uniforme de l'infanterie est à la veille de subir des changements; voici les dispositions principales du nouveau projet:

Au schako en cuir, lourd et dur, qu'il fallait abandonner lorsqu'on entrait en campagne, sera substituée une coiffure en drap garance, à la fois légère, commode et élégante. L'aigrette actuelle sera remplacée par un pompon.

L'habit se rapprochera de l'ancienne tunique, mais avec des pans plus courts.

La veste sera supprimée.

On repreudra la capote grise avec taille pour les sous-officiers, sans taille pour les soldats. Il a été reconque que ce vêtement était celui que la troupe préférait.

Le pantalon bouffant sera remplacé par un pantalon tombant sur la chaussure, à peu près semblable à celui de la garde, mais sans bande.

La gnêtre blanche continuera à être en usage, ainsi que la gêtre en cuir; seulement cette dernière s'assujettira par des boucles au lieu de lacets.

- M. le comte de Langrand-Domonceau, venant de Rome, est arrivé jendi à Paris II paraît certain que le plan financier qu'il a présenté au gouvernement italien va être mis à exécution avec le concours de MM. de Rothschild et du Crédit Foncier de Paris.

— Le journal la *Libre Pensée* est cité en police correctionnelle pour le 8 mars, sous l'inculpation d'attaques à la morale publique et réligieuse.

— Les municipalités de Lemberg et de Cracovie ont voté des fonds destinés aux frais de voyage d'ue certain nombre d'ouvriers à Paris pendant l'Exposition.

Le gouvernement autrichien se propose d'affermer le monopole du tabac. Les frais actuels de l'administration des tabacs reviennent au gouvernement autrichien à 50 % du revenu brut, tandis que la France ne dépense que 28 %.

. Supizett us is Pour extrait: A. Laytou.

2919 RETOUR DE L'ARMÉE EXPÉDITIONNAIRE

Le ministre de la guerre a reçu des dépêches parties de Mexico le 29 janvier et de Vera-Cruz le 3 février. Nous les résumons comme il suit:

Le maréchal Bazaine a quitté Mexico le 4 février; il devait établir son quartier général à Puebla. Toutes les dispositions sont prises pour que les colonnes échelonnées entre Mexico et le port d'embarquement opèrent leur marche dans les meilleures conditions pour la santé du soldat. Les convois de matériel sont organisés sur la route de Vera Cruz; leur marche ne rencontre aucun obstacle; tout fait espérer qu'elle s'achèvera sans un seul coup de fusil.

On peut donc considérer le repatriement de l'armée du Mexique comme une mesure en pleine exécution; l'état sanitaire des troupes est toujours satisfaisant; le vent du nord qui commençait à souffler à Vera-Cruz, est, pour l'hygiène de l'armée, la meilleure garantie que l'on pût désirer.

Pour extrait : Man Al Laytou mi m

## CONFERENCES Smoitstielle self

LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES DE CAHORS.

De l'art, — Des arts mécaniques ou industriels. — Des arts libéraux ou beaux-arts.

— C'est vous, au co(nil)e, qui m'avez efrayé. Et pourquoi donc sera-t-il (nop tard? — Parce que j'ai l'intention de partir, et le plus

Quelles conclusions tirer de cette étude synthétique pour l'influence des beaux-arts sur les mœurs des hommes, pour l'utilité pratique des beaux-arts dans la société?

Les faits parlent assez haut.

La pratique des arts paraît borner ses effets dans le plaisir des yeux et de l'esprit; elle renferme l'agréable et l'utile. — Le plaisir qui naît de l'imitation comme dans la peinture et la sculpture est comme une espèce de reproduction et de multiplication des mêmes choses, et qui satisfait le désir secret et naturel de l'homme de fixer ses souvenirs, d'immortaliser les faits qui le frappent. Le plaisir qui naît de la musique, de la danse, de la poésie, de tous les arts, c'est de créer un autre langage qui achève de perfectionner l'art de nous communiquer nos pensées. Celui-là est plus universel et défie les dialectes des plus expressif parce qu'il est plus imagé.

Les arts sont le plus puissant élément d'instruc-

Les arts sont le plus puissant élément d'instruction : ils matérialisent la pensée en donnant un corps à des êtres purement imaginaires; ils nous transportent dans le pays des plus lointains; ils nous reproduisent les saisons les plus diverses, nous im-

pressionnent par les émotions les plus vives, les sentiments les plus tendres, nous instruisent par la description des images, des armes, des plantes, des animaux. De quel secours l'art du dessin n'est-il pas au médecin? La géométrie y puise ses plans, la géographie ses cartes, les manufactures leurs dessins.

Les arts influent sur les mœurs des hommes. Ils exaltent les actions propres à développer les sentiments nobles et élevés du cœur humain. Ils élèvent dans les masses le sentiment patriotique. Mme de Staël a dit que le sentiment patriotique se compose des souvenirs que les grands hommes ont laissés, de l'admiration qu'inspirent les chefs-d'œuvre du génie national, enfin, de l'amour que l'on ressent pour les institutions, la religion et la gloire de son pays. n—On l'a dit aussi : un tableau excite de grandes idées, des sentiments nobles, élevés, des réflexions édifiantes. Un portrait est un modèle d'honneur ou d'infamie; et si la vue d'un honnête homme nous fait aimer la vertu, celle d'un homme méchant nous inspire l'horreur du vice. — Un sage disait aux des la company de l'ambient de l'amour que l'on ressent pour les institutions, la religion et la gloire de son pays. n—On l'a dit aussi : un tableau excite de grandes idées, des sentiments nobles, élevés, des réflexions édifiantes. Un portrait est un modèle d'honneur ou d'infamie; et si la vue d'un homme méchant nous inspire l'horreur du vice. — Un sage disait aux des la company des la company de la company des la company des la company des la company de la company de la company des la company de la company des la company de la

Grecs: « Chantez, je connaîtrai vos mœurs la C'est ainsi que la société profite essentiellement de la culture des arts, car tous s'enchaînent et se lient intimement.

Les contempteurs des idées progressives ou plutôt certains pessimistes repoussent le culte des beauxarts. Ils le considèrent comme fatal dans ses conséquences, comme un principe avant-coureur d'une époque de décadence et de dissolution sociale. Le siècle de Périclès, disent-ils, a été la cause certaine de l'écroulement des républiques grecques et de l'avénement du monde romain,—le siècle d'Auguste a été le signe précurseur de la révolution opérée par le christianisme,—le siècle de Léon X a été l'origine de la réforme,—le siècle de Louis XIV a été la raison première de la ruine de la monarchie française! Nous sommes de ces philosophes à courte vue qui ne veulent pas se résigner à croire que ce qui fait l'éclat d'une société civilisée, devienne par cela même une cause de corruption. Sans rechercher ici les causes multiples de l'affaiblissement des nations, sans nous demander ce qui peut engendrer la molesse des caractères et l'abaissement du niveau moral chez un peuple, nous n'acceptons pas de telles prémisses. Ce raisonnement est pour nous une pétition de principe : on prend un effet pour une cause.

Certes, de même que le corps humain se fortifie et s'affaisse ensuite, la civilisation d'un peuple se perfectionne et décline. Un peuple naît, grandit et déchoit; c'est la loi commune, la destinée de toutes choses créées. Dire qu'une civilisation ne doit pas être brillante à l'apogée de la carrière d'un peuple, c'est vouloir que la beauté ne soit pas l'apanage de la jeunesse, la force celui de l'âge viril! C'est vouloir que la fleur ne précède pas le fruit, que l'automne ne succède pas au printemps! — et pourquoi se bercer de vaines illusions! La saison arrive aussi où le fruit se laisse choir, et l'hiver succède fatalement à l'automne. Est-ce à dire qu'il ne faille pas désirer des fleurs et des fruits?... est-ce à dire qu'il faille maudire la nature parce que le printemps ou l'hiver se remplacent tour à tour?

Ehl bien, le culte des beaux-arts, c'està-dire l'amour fervent de la beauté idéale, de ce type sublime du beau, qui, selon la magnifique définition de Platon, est la splendeur du vrai, est un signe de grandeur et de puissance : il ne saurait être un péril.

Les périls sociaux naîtraient peut-être d'une mauvaise directiou donnée aux beaux-arts. Ainsi, tous les efforts d'un artiste seraient vains si on ne conservait à l'art les qualités de goût et d'énergie morale qui font son premier mérite et sa force. En rendant l'art accessible à tous, en le vulgarisant, il faut éviter d'en abaisser le niveau.—Joubert a dit: « J'aime peu de tableaux, peu d'opéras, peu de statues, peu de poëmes; et cependant j'aime beaucoup les arts. » Il faut agir comme lui, demeurer rigides pour les productions artistiques nouvelles; c'est le moyen de garder à l'art sa pureté, aux œuvres le vrai sentiment du beau.

Nous ne voudrions rien dire de paradoxal, mais il nous semble qu'il y a loin du goût mondain des choses d'art, en tant que mode, fantaisie de la foule avide d'objets créés pour le pur agrément des yeux, à la diffusion des connaissances profondes et des pratiques sévères de l'art. Autant ce que nous considérons comme l'effet d'une recherche de la vanité, une tendance d'une société arrivée à une certaine période avancée de la civilisation, est quelquefois oiseux, funeste pour les intérêts sérieux d'une nation, autant ce que nous considérons comme une satisfaction d'un besoin de l'esprit, une préoccupation utile des loisirs d'une société active, est favorable au développement des plus nobles instincts.

Les périls sociaux naissent sans doute des instincts bas qui sont le résultat de la surexcitation des appetits matériels; ils naissent assurément des instincts mauvais qu'engendre l'oisiveté, l'indifférence pour les sentiments délicats que la pratique des arts nous inspire.—Que nos modernes Caton fulminent donc contre les vices qu'entraînent les richesses, nous le voulons bien; mais qu'ils s'abstiennent de déclamations contre l'influence des beaux-arts.

Le génie des arts est contraire au vice, nous allions dire qu'il est le génie du bien. Les anciens, nos modèles, l'avaient dit avant nous, puisque Minerve était à la fois la déesse des arts et la déesse de la sagesse!

Ainsi, le culte des beaux-arts, loin d'être un danger social est l'expansion de la vie d'un peuple : il devient sa protection dans le danger, il constitue sa joie, le bien-être de ses enfants dans le calme et la tranquillité. Un peuple composé de citoyens qui auraient tous l'amour des arts, serait le peuple le plus fort, le plus grand et le plus policé : il serait le peuple de l'âge d'or.

ait presiglamana c.A. e - robe de c

rangian li Vendredi 8 mars 1867 . basmeb

Grande salle de la Mairie, à 8 heures précises.

« Pourquoi ever 10 km made votre absence las de trois semanues. La avais quelque chose à vou

ETELES CONTES DES FÉES, 1 el 19 erib

L'entrée de la salle est libre ; il y a des places resans doute, aux changements dames doute aux en servées pour les dames.

#### Chronique locale. -vsq . CATENDRIER DUPLOT OF SEL

CALLIDITET DO LOT.			
DAT	Jours.	PRTE.	FOIRZS.
11	Lundi .	Quadragésime. s Eutyme.	Cajarc, Latronquière, Lissac, St-Chamarand, Labastide- Murat, Souillac.
融	DESTRUCTION OF THE PROPERTY OF	1 007	Vlbas, St-Sozy, Vigan.
18	Mereru	QUATRE TEMPS	Mondoumero, Issepsido 29
	400000	The Later of at	1 mars 1867.
T	N. L.	0)0. 1. oble	3, à 9 h. 47 m. du mat. 3, à 8 h. 57 m. du matin.
7	PPOL.	DJ. D. 29919e2	6, à 7 h. 55 m. du matin.

M. le Préset du Lot vient d'accorder une gratification aux nommés Roussille (Pierre) et Bistour (Jean), cantonniers, sur le chemin de grande communication de Figeac à Sousceyrac. pour s'être particulièrement distingués à l'occasion de l'incendie qui a détruit, le 4 février 1867, de fournin du sieur Noygues, de la commune de Sousceyrac.

La commission chargée de juger l'aptitude des aspirants et aspirantes au brevet de capacité, se réunira le lundi 1er avril prochain, à la Préfecture, à huit heures précises du matin et pour les aspirantes, le jeudi, 4 du même mois, à la même heure. en inition agéin na

Nous avons ou survre, ce matin, à Cahors, toutes les phases de l'éclipse partielle de te generale, chez les represenifistos

Le mois de mars, dans le Lot, est rayonnant de soleil comme le mois de février. La température s'esti pourtanti considérablement re-Wenner, an Creur voicer o Autriche afficht

Les actes de probité sont nombreux sans doute, mais pas assez encore pour qu'on ne s'empresse de les signaler lorsqu'ils se pro-

Dimanche dernier, le sieur Cazes, menuisier à Cahors, perdit un portefeuille dans lequel se trouvait un billet de banque de cinq cents francsoi Le sieur François, cocher de M. le receveur général trouva ce portefeuille, et lors qu'il entendit le crieur public prononcer le nom du propriétaire, il s'empressa d'alter le remettre lui-même. Malgré les instances du sieur Cazes, cet honnête garçon n'a voulu accepten aucune récompensel sau suisa sist a voisa

des imitations de toutes sortes, forme

Il est permis de croire que les cernaux de la dernière récolte ont fait leur dernière apparition sur notre foice du 1er mars. La vente s'est traitée de 6 f. à 6 f. 50 c. les 10 kilos, tandis qu'au commencement de la campagne, le prix s'éleva au-dessus de 8 fr.

A la même foire, le froment s'est vendu aux prix variants de 25 fr. 50 à 27 fr. - le seigle de 14 fr. 50 à 16 fr. - le mais de 12.50 à 14 fr. \_\_ le sarrazin de 11 à 11 fr. 50 - le chenevis, de 26 à 32 fr. — l'orge, de 16 à 17 fr. 50 — les haricots, de 17 à 18 fr. — les pommes de terre, de 5 fr. 50 à 6 fr. 50, le tout à CUERISON de la PHTHISIE PUI. STITOTS SH' et de la bronchite curonique.

ETAT CIVIE DE LA OVILLE DE CAHORS.

chure 10-80 de 112. Raissances de 11., par le doc-2 mars Blanc (A.M. S.), rue Chantrerie 4 A 440 Chapou (Rose), rue des Boulevards

Delabave ou à l'auteur, 29090, boulevart Magenta, 2 mars Simoni (Perette), 69 ans, Cabessut.

Périer (Antoinette), 65 ans, Hospice. 5 - Rachas (Perrette), marchande, rue Tapis-

Vert.

5 — Fayret (Benoit), 19 ans, rue Clément-Marot.

5 — Vignals (Pierre), maçon, 53 ans, à Arbouys.

5 — Cavallier (Antoinette), 78 ans, Boulev. Nord.

6 — Tourette (Engénie), religieuse aux Dames Blanches, 27 ans, Boulevard Nord.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Fleurance (Gers), 23 février Vins rouges du Gers pris en gare de fleurance, à tout prix, suivant qualité, cou-Séance du 3 mars 1867. 18 versements done P houveaux 1 100 x 1,744 99 9 remboursements dont 4 poursolde, 3,378 05

Alabida Théatre DIRECTION, M. GERARD DE BEER.
Les Selium Jeudi, 7 mars 1867,

and alice, methode de Pour les répétitions de quelques pièces nouvelles.

Au premier jour, les deux Sourds, comédie en un acte, représentée pour la première fois à Paris, sur le Theatre des Variétés, le 8 novembre 1866

Pour la chronique locale A. Laytou

## Obligations du Crédit Foncier.

Le Crédit foncier émet : 1º. Des obligations communales de 500 fr. 5 % remboursables par voie de tirage au sort. 2º Des obligations communales 5 % de 3 ans à 10 ans d'échéance.

S'adresser pour obtenir ces obligations sans frais : à Paris, au siège de la Société, 19, rue Neuve des Capucines ; dans les départements, chez les Receveurs des finances représentants du Credit foncier, chez MM. les Notaires et chez tous les Correspondants de la Société.

rue Fénelon, à Cahors.

MAISON DU MOCTEUR GULROU

Le proviétaire-gérant A. LAYFOU.

#### Bulletin Agricole

Est-ce que le plus fort morceau de l'hiver serait resté au sond du sac ? On le croirait au temps qu'il fait de-puis presque une semaine. A tout prendre, le cultiva-teur ne s'en sâche point. Si les masques du carnaval ont eu l'en sêche gelée achève de débarrasser le sillon des parasites. Et puis, il n'est pas mal que la végétation n'ait rien de prématuré. Sans être plus déli-cat qu'il ne faut, le blé souffre des froids tardifs quand il a poussé avec trop de hâte. Les emblavages sont en bon état; ils peuvent attendre les soleils.

De même aussi la denrée en gremer peut attendre. Pourquoi se presserait-on de la livrer à des cours qui fléchissent sans modération, après avoir monté avec exagération? Tant mieux que le consominateur ne soit pas foulé; mais ce serait tant pis si le producteur ne trouvait plus un prix rénumérateur de son travail et de ses sacrfices. Qu'il arrive tant qu'il voudra du ble à Marseille et de la farine au Havre, cela ne comblera toujours pas aisément le déficit de dix ou douze millions d'hectolitres, attesté par le gouvernement luimême dans l'exposé de la situation de l'empire.

Sous la réserve de ces observations, dont on voudra bien reconnaître la justesse, nous signalons la persistance de la baisse, tant à Paris que dans les départements. If y a toutefois moins d'intensité, moins de gé-fluctuations de la semaine, la moyenne du froment, poids de 75 kil. à l'hectolitre, valencore de 25 à 26 fr.

D'après les avis de Marseille, il y a un temps d'arrêt dans les arrivages, lequel coïncide avez d'assez fortes demandes de l'intérieur. Ajoutous que d'importantes expéditions sont annoncées du Levant, mais une partie seulement est à destination française. Les achats se pratiquent; en entrepôt, de 37 à 38 (les 100 litres).

Rien de remarquable à l'étranger. Le marché anglais est ferme pour le blé indigène et en baisse légère pour la denrées exotique. Dantzig, Hambourg, Stellin,

etc., ont des prix sans variation.

Dans les pays vignobles, la taille s'est bien faite, mais on ne voudrait pas, à cause du mouvement commencé de la sève, qu'il survint des froids trop vifs. A Bercy et à l'entrepôt, bonne tenue en toutes sortes de provenances. Les spiritueux sont peu demandés. On offre 3/6 betterave à 59 (l'hect.), les Languedoc de 86 à 87. Les distillateurs Charentais reçoivent des commandes qui seraient plus nombreuses s'il lâchaient les

cours; ils s'y refusent et agissent sagement. En sucres, affaires limitées. Brut indigène. 56 à 56.50 (les 400 kil). Rafinés 127 à 128.

La vente du bétail reprend de l'activité tant à Paris que sur les foires et marchés en province. A Sceaux, luudi (2.639 bœufs, 14,895 moutons) la vente s'est opérée facilement avec légère hausse sur toutes les espèces. Jeudi, à Poisy (2,86 bœuls, moutons 16,594), ces dernièrs ont été un peu délaisses, mais le gros bétail s'est placé avec avantage. Le même jour, à la Cha-pelle il a été amené 3,740 porcs, qui se sont placés sans hésitation au cours moyen de 4.36 (e kilo). Annonçons, en terminant, que l'exposition agricole se préparé au parc du Champ de Mars et dans l'île de Billancourt. On y verra réuni des instruments

rustiques de tous les peuples du monde.
Post-Sriptum. — Une réaction dans le sens de la hausse, s'est produite samedi sur un certain nombre de marchés de l'intérieur. à la halle de Paris, les farinds ont pris une fermeté équivalente. Le cours, pour les six marques, est de 73 fr. 65 (les 157 kil. A Mar-

## Bulletin Vinicole notagildo

Blois (Loir-et-Cher), 25 février. Voici les cours du

Les vins vieux, de 100 à 110 fr.; ils deviennent très-rares, les nouveaux, de 45 à 50 fr.; les Vouvray vieux, 90 à 120 fr.; et les nouveaux, 45 à 50 fr.; les Tourraine nouveaux, de 35 a 40 fr.; les eros noirs vieux et nouveaux, de 60 à 62 fr.; Onzain et environs, 35 à 36 fr.; les environs de Blois, 32 à 34 fr.; les sologne vieux, 60 à 62 fr.; et les nouveaux, 30 à 32 fr.; les Selles-sur-Cher,

Fontaines-lez-Chalow, près Chagny (Saone-et-Loire), 24 février. Voici les prix actuels des vins de la côte cha-

Vins rouges ordinaires ou gamays 1865, des côtes des cantons de Chagny, Givry et Buxy, de 95 à 100 fr.; dito 1864, mêmes prix; dito 1866, de 25 à 35 fr. les 228 litres nus suivant qualité.

Passe-tous-grains des mêmes cantons, 1864 et 1865, de 115 à 120 fr. ; dito 1866, de 40 à 45 fr. les 228 litres nus et suivant mérite. Gy (Haute-Saône), 23 février: Les vins sont deman-2

dés et achetés avec peu d'activité depuis quelques jours et bujours au même prix, qui est de 30 fr. les 2 hect. non logés.

leur et age. à 10, 12, 14, 16, 18, 20, 25 et 30 fr. l'hect. nu, payable comptant sans escompte.

Cette, 23 fevrier. — On nous signale quelques achats

ans le canton de Florensac à 75, 80 et 90 fr. les 700 litres (en petits vins).

Lesparre (Gironde), 23 février. Les affaires en vins

semblent vouloir se ranimer aux approches du mois de mars. Plusieurs chais paysans limi ortants bas Médoc, 1866, St-Christoly et St-Seurin, viennent de vendre dans les prix de 260 et 275 fr. — Les bourgeois tiennent à

La température et devenue magnifique et les travaux de la saison s'accomplisent dans les conditions les plus favo-(Moniteur Vinicole du 27 fevrier.)

## Chronique Judiciaire.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE. Présidence de M. Dubarle. Audience du 25 février 1867.

COMMIS PAR UN JEUNE HOMME DE 19 ANS.

En décembre 1866, une femme, rue des Chartres, à la Chapelle, fombuit frappée de vingt coups de cou-teau. L'assassin était Charles Lemaire qui n'ayant pu décider son père à renoncer au mariage qu'il allait contracter avec une veuve Bainville, en concut une telle irritation qu'il résolut de lui donner la mort. Charles Lemaire est né à Paris, le 18 mars 1847; il exerçait la profession de serrurier, comme son père, et ils travaillaient ensemble; il comparaît devant la

Cour d'assises sous l'accusation d'homicide volontaire, commis avec préméditation et guet-apens.

Lemaire a des traits un peu durs, mais distingués et réguliers. Il porte de petites moutaches et une barbiche d'un blond foncé. Il a une blouse bleue par des-

On voit sur la table des pièces à conviction ; un rasoir, un couteau à lame très-large, une corde les vêtements de la victime.

M. Benoist, avocat-général, occupe le siége du ministère public.

Me de Verdières est le défenseur de Lemaire. Lecture est donnée de l'acte d'accusation. Il est conçu de la manière suivante :

#### Acte d'accusation.

Le nommé Lemaire, âgé de soixante-huit ans, serrurier en nécessaires, veuf depuis le mois de mars 1865, habi-tait avec son fils, Charles-Felix, âge de dix-neuf ans, une maison dont il est propriétaire, rue des Chartres 10

Charles Lemaire, qui travaillait avec son pere de l'état de ce dernier, avait manifesté de bonne heure de pen-chants les plus vicieux. Paresseux, insolent, debauché, exaltant sans imagination dépravée par la lecture du compte-rendu des grands procès criminels, il exprimait dans les termes les plus odieux le désir de jouir seul de la petite fortues de ser parents il défantait son parents la petite fortune de ses parents. Il détestait son père et avait plusieurs fois profere contre lui les menaces les plus gra-

plusieurs fois profere contre lui les menaces les plus gra-ves. Celui-ci en redoutait tellement la réalisation qu'il a déclare que lorsqu'il était interrompu dans son repas, il ne manquait jamais de vider son verre avant de quitter la table dans la crainte que son fils n'y jetât quelque poison. Lemaire, ayant perdusa femme au mois de mars 1865, essaya de donner quelques conseils à son fils, et lui dit qu'il travaillait auparavant pour sa mère, que maintenant il allait travailler pour lui. Charles reponnit froidement : « Cela ira mieux maintenant; c'en est une de moins à « Cela ira mieux maintenant; c'en est une de moins à

Vers le mois d'octobre dernier, le sieur Lemaire an-nonça l'intention de se remarier et d'épouser la veuve Bainville, blanch sseuse, ayant d'une précédente union une fille de dix-sept ans et habitant la même maison. Sa demande fut acceuille et la célébration du mariage fixée au 22 décembre.

Depuis ce moment, l'accusé, qui auparavant passait souvent ses soirées chez la dame Bainville cessa ses visites, et plusieurs fois il témoigna grossièrement à son père le mécontentement que lui causait ce projet d'union. Ou arriva ainsi au 20 décembre.

Le sieur Lemaire devait passer la soirée chez un ami. Peu de temps auparavant, son fils lui avait demandé s'il comptait s'absenter ce jour-là, et il avait reçu une réponse

affirmative.

Dans la journée du 20 décembre, ils travaillèrent ensemble, et Lemaire remarqua que son fils était plus gai qu'à l'ordinaire et presque effectueux pour lui.

Enfin Lemaire quitta son domicile à cinq heures du soir.

L'accusé travailla jusqu'à sept heures, et, vers huit heures, il monta chez la femme Bainville, qui travaillaitavec sa fille et ses trois ouvrières et la pria de descendre pour parler disait-il, a son père, qui la demandait. Cette femme le suivit jusqu'à son logement. Mais aussitôt des cris de-

La fille Bainville reconnut la voix de sa mere et des-cendit précipitamment avec ses ouvrières. Le concierge accourut de son côté, et il cherchait à enfoncer à coups de pied la porte du logement de Lemaire, fermée à l'intérieur, lorsque tout à coup elle s'ouvrit et l'on vit apparaître la femme Bainville, couverte de blessures, inondée de sang et se soutenant à peine Recevillie dans les bras de sa fille, elle tomba morte à ses pieds sans avoir pu proférer une

Derrière elle se trouvait l'accusé, les manches retrous-sées, les bras couverts de sang et tenant à la main un long couteau ensanglanté, dont la pointe était brisée. Il s'approcha de la femme Bainville, gissant à terre, et quand il eut constaté la mort, il dit froidement à la fille « qu'il était content de s'être vengé; qu'il regrettait seulement d'avoir laissé les trois autres, parce que c'était quatre per-

sonne qu'il voulait tuer; que, du reste, il n'était ni fou ni soùl; mais qu'il savait qu'il meritait l'echafaud. »
Mis aussitot en état d'arrestation, Lemaire declara que depuis dix-huit mois il avait resolu de tuer son pere qui, disait-il dépensait beaucoup d'argent avec des maitresses.

Cette allégation est denuée de tout foudement, Lemaire

ajouta qu'à la nouvelle du projet de mariage il avait également resolu la mort de la femme Bainville, Dans ce but, il vavait acheté le 11 décembre un gros clou qu'il voulait fixer au mur pour y acheté une corde et étrangler cette femme. Il s'était aussi procuré un couteau dont il avait fait une arme terrible, en limant le dos de la lame pour qu'elle pénétrat plus facilement dans le corps de la victime.

Enfin it s'était muni d'une corde longue de cinq mètres p

Le 20 décembre, après le départ de son père, il enfonça le clou dans le mur, y attacha la corde, fit un nœud coulant, plaça le couteau tout ouvert sur une table à sa portée, en dissimula la lame avec des chiffons, mit un raspir sur n autre meuble et leva la trappe située dans l'appartement et donnant accès dans la cave Ensuite il ferma il ferma la porte à clef.

Après avoir assassiné la femme Bainville et jeté son corps dans la cave, il comptait appeler successivement la fille Bainville et la jeune apprentie Berthe Fogelbach, agée de quinzeans, et leur faire subir le même sort, o possible Enfin, quand son père serait rentré, il aurait feint de

dormir pour le surprendre et le tuer à son tour Puis il se serait enfui avec l'argent de la maison et l'aurait dépensé Continuant son récit, l'accusé déclare que lorsque la

femme Banville était décendue, il avait ferme la porte derrière elle, l'avait saisie dans ses bras et avait tenté de uerriere ene, ravait saisie dans ses pras et avait tente de lui faire passer la corde autour du cour of principal de lui faire passer la corde autour du cour of principal de lui faire passer la corde autour du cour de lui faire passer la content de lui faire passer la content de lui faire passer la content de lui faire lui f

pour eviter la strangulation, il avait pris son couteau, avait saisì la femme Bainville par les cheveux, en disant: «Tu y passeras tout de même, » et l'avait frappée à coups, redoubles au visage, au cou, dans le dos, à da poitrine cherchant surtout à atteindre la tête.

Elle resistait avec énergie, et se trainant jusqu'à la porte, était parvenue à l'ouvrir.

Mais de capit ellers tombée morte entre les bras de sa

Mais elle etait alors tombée morte entre les bras de sa

Après avoir terminé le récit de son crime Le-maire écrivit devant le commissaire de police à un sieur Gautier nne lettre dans laquelle il s'excusait de ne pouvoir

se rendre à une invitation qu'il avait acceptée pour le 22 Cette lettre a été saisie et jointe à la procédure. Les constatations judiciaires auxquelles il fut immédia-

tement procéde ne firent que confirmer l'exactitude des détails donnes par l'accusé. Des factures de marchands qui ont été saisies indiquaient l'achat, à la date du 11 décembre, du couteau et de la corde. Le logement de Le-maire était inondé de sang dans lequel trempaient des cheveux de semme. La corde, maintenue au mur par un fort crochet, trainait ensanglantee sur le sol. La trappe était ouverte et l'on trouva sur l'un des meubles un peigne de semme, le rasoir et le couteau brise et ensanglante. Quant au cadavre de la veuve Bainville, il etait sillonné

de vingt pronfondes blessures. L'hemorragie qu'elles avaient produites avaient determiné la mort. Le mugistrat charge de l'instruction de celte grave af-faire a vainement et plusieurs fois essayé de provoquer

chez l'accuse l'expression du repentir,
Lemaire n'a jamais manifesté la moindre émotion et il Lemaire n'a jamais manifesté la moindre emotion et il a répondu qu'il avait tout calcule très-froidement et tout accompli de même, qu'il n'avait rien a retracter, qu'il était content d'avoir tué la femme Bainville, et qu'il regrettait de n'avoir pu commettre les autres assassinais, même celui de la jeune apprentie, à lequelle cependant il

ne pouvait pas en vouloir. Mais comme il était nécessaire quelle mourût pour qu'il pût tuer son pere, il regrettait aussi de n'avoir pu l'immoler.

M. le président procède à l'interrogatoire de l'ac-

D. Vous êtes accusé d'un crime horrible ; vous avez donné la mort à une malheureuse femme.

R. C'est vrai; c'est juste.
D. Votre mère est morte il y a deux ans, et votre conduite a été pour beaucoup dans sa mort?
R. Pour beaucoup, c'est vrai.
D. Avez-vous ressenti une impression quand vous

R. Mon Dieu, j'ai eu d'abord ce mouvement de regret que l'on a toujours en pareils cas; mais en définitive je n'en ai pas été fâché (Mouvement de sur-

prise); c'était une bouche de moins à nourrir.

Questionné sur les premières années de son adolescence, Lemaire convient qu'il n'à jamais aimé le travail, que depuis l'âge de quatorze ans il étâit un vrai fergagant.

vrai feignant.

D. Mais pourquoi n'aimiez-vous pas le travail?

R. Parce qu'il faut un effort pour travailler et que j'aime mieux rester tranquille. D'ailleurs, là-dessus j'avais bien prévenu mon père ; je lui avais dit : Jo suis mou pour le travail, mais pour le mai j'ar de l'énergie. (Marques d'étonnement dans l'auditoire.) D. Votre père craignait que vous ne lui missiez du poison dans son verre ? poison dans son verre?

R. Il prenait là une précaution inutile. Je l'ai déja dit au commissaire de police; mais ce n'était pas la bonne volonté qui me manquait.

D. Un jour, vous avez levé la main sur votre père il vous a prouvé qu'il lui restait assez de force pour se défendre ; alors, vous l'avez menacé du poison. R. Je lui parlai de poison pour le tenir constam-

D. Vous trouvez que ce sont là de bons sentiments ? R. Je sais bien que qu'elqu'un d'honnête ne pourra pas m'approuver. On viendrait me dire que c'est bien,

pas in approuver on viendrat me dire que c est bien, je répondrais : « Vous êtes aussi canaille que moi. » D. N'alliez vous pas quelquefois à l'église? R. J'y allais comme à un spectacle ; cela m'amu-sait. J'aimais aussi à voir les demoiselles. D. Et vous n'aviez, en assistant aux offices, au cun sentiment religieux dans le cœur?

R. J'aimais une procession comme un bataillon qui défile; c'était pour le coup d'œil.

D. Votre père est propriétaire de la maison qu'il

R. Propriétaire à l'œil : il doit presque tout des-

D. Mais, par le travail, votre pere parviendra a s'acquitter. Vous calomniez votre pere avec le même sang froid que vous avez assassiné la digne femme qu'il allait épouser,

R. Digne femme ! Oh! loin de la, elle était rusée

et agissait en dessous, et cela lui a réussi. Mon père et la femme Bainville étaient canaille et compagnie. Aussi ai-je dit, quand j'ai vu des projets de mariage entre eux : Je me charge de leur donner la bénédic-

L'accusé déclare, avec un sang froid qui fait fréal L'accuse déclare, avec un sang froid qui fait fré-mir toute l'assistance, que son mobile en empéchant le mariage de son père par la mort de la femme Bainville était la cupidité, et que s'il avait formé le dessein d'assassiner la demoiselle Bainville et l'appren-tie, c'était parce qu'elles l'auraient gêné pour exécuter le projet qu'il avait de tuer son père et de voler en-sonte tout ce qu'il aurait trouvé d'argent, tant chez lui que chez la veuve Bainville.

Passant aux moyens qu'il avait choisis pour tuer la dame Bainville, il ajoute : Monintention était de l'étrangler d'abord avec cette corde que j'avais atta chée à un clou, et puis je lui aurais coupé la gorge avec le rasoir. Le même rasoir m'aurait servi pour

mon père.

« Javais limé le dos de la lame du couteau efin qu'il entrat mieux dans les chairs, et si l'avais pris une facture en achetant la corde et le conteau, c'était pour constater qu'il y avait eu préméditation la D. La lame du couteau a été ébrechée en et : exém

- R. Oui, en tuant la femme Bainville, usm nu 189's D. Et vous vouliez voler chez lab veuve Bainville après l'avoir fuee ? les R. Oui, et aussi chez mon père. Je savais bien que

je serais pris, mais je voulais au moins faire la noce avant d'ette sous la main de la justipesiv oi 19, sibnes D. Avant de commettre l'assassinat, vous avez fait des distributions de livres à des personnes que vous

R. C'était en quelque sorte imonortestament ; je donnoi Robinson Crusoe, le Mémorial de Sainte Hélène, plusieurs prix que j'avais obtenus, notamment celui

D. De qu'elle manière avez-vous commis l'assassinat de la veuve Bainville?

R Je lui passai d'abord la corde au cou, mais elle

se dégagea ; moi, je tirai la corde d'un côté elle la tirait de l'autre (l'accusé sourit). Elle a crié. elle se défiait, elle me regardait elle voyait bien qu'il y avait que que chose de louche. Elle était nu-tête, cet oau moment où elle a crié, j'ai bien vu que tout était fini et qu'il lait frapper avec le couteau. Je lui

courbai la tête, et je la frappai principalement à cette partie du corps.

De la pareit qu'elle s'est défendue avec beaucoup

d'énergie?

R. Cela ce conçoit : elle savait qu'elle y était pour son compte. (Mouvement de répulsion.) Je lui dis ; Tu perdras tant de sang qu'il faudra bien que tu D. Cependant elle a pu mettre la main sur la clef

de la serrure et la tourner, et...

R. Et voilà comme l'oiseau s'est envolé! (Agita-tion et signes d'horreur.)

D. Vous aviez prononcé ces tristes paroles dans l'instruction; je pensais que vous ne les répéteriez

R. Mais your me les ramenez I TROMTA MOISEARG D. Comment pouviez-vous penser à sacrifier la de-moiselle Bainville et l'apprentie, qui n'avait pu vous

inspirer aucun sentiment de haine. R. Je voulais les tuer parce qu'elles me gênaient, et jaurais employé le même procédé.
D. Vous ne vous contentiez pas d'être un assassin,

Drous vouliez cencorea voler chez la femme Bainville : Voleur et assassin!

Quand a des regrets, je n'en ai pas. Mon seul re-mord, c'est de n'avoir pas qué tous ceux que j'avais résolu de tuer. J'aurais été si heureux de pouvoir

M. FERARY, se rendra au domicile des personnes qui le seront demander,

MESSIEURS LES AMATEURS SONT INVITÉS A VENIR VISITER LA GALERIE.

Cette vente sera faite par le ministère de Mº Daubanes, huissier.

de dix heures à midi et de quatre à six heures du soir. Il sera visible dans son Cabinet aux autres heures. - Maison, Ch. Izarn, juge, boulevard Sud. ! me venger complétement. Je l'ai dit, je le répète et je

le dirai jusqu'au bout.

D. Vous avez dit aussi que vous saviez bien que vous monteriez sur l'échafaud.

R Je l'ai dit ; j'y monterai tranquillement. Si c'é-tait à recommencer, je le ferais tout de même ; seulement je m'y prendrais mieux. (Agitation prolongée.)

M. le président.—Nous ne pouvons pas, messieurs les jurés, tourner plus longtemps dans ce cerele sanglant : nous allons passer aux témoins. Après l'audience des témoins, la parole est donnée

à M. l'avocat général.

M. l'avocat général Benoît soutient l'accusation et répond par avance au système de défense qui puisse être présenté, fondé sur la folie. On ne trouve aucune trace de folie dans toute sa vie, dans tout son passé. C'est un type monstrueux, mais tout, dans sa con-duite, est impitoyablement logique; il est impossible de trouver un sentiment d'indulgence dans sa jeunesse. Quand elle est si perverse, la jeunesse est un danger de plus ; les grands criminels aujourd'hui sont des jeunes gens, la société doit être protégée contre tant de férocité et de scélératesse. Il ne faut pas se laisser émouvoir par des apparences de forfan-terie et de fanfai onnade. Au fond du cœur de Lemaire, il y a peut-être l'épouvante.

M. le président donne ensuite la parole au défen-

M° Colin de Verdière. — L'accusé a demandé à présenter lui-même sa défense. La Cour veut-elle l'entendre?

M. le président. - Qu'il parle.

L'accusé débite alors une défense qu'il a évidem-ment apprise par cœur ; il semble heureux de parler. Il commence par dire qu'il ne cherchera pas à discuter sa culpabilité, il reconnaît qu'il a prémédité son

crime.

Mais, à côté de cela, ajoute-t-il, je veux vous dépeindre la conduite de mon père. Dès que j'eus l'âge
de raison, je vis que mon père était rude, froid envers ma mère au sein du foyer domestique. Une dame Vaudin devînt sa maîtresse, et mon père traitait ma mère de stupide, d'imbécile. J'ai entendu dire à ma mère qu'il l'avait battue le lendemain de son mariage. Un jour, j'ai trouvé un rideau inondé de vin, c'était un verre qu'il lui avait jeté à la tête.

Ma Mère vint à mourir; mon père la pleura avec des larmes hypocrites, et, pendant ce temps-là, il s'installait dans la loge de la concierge en amant; il s'attacha de plus en plus à cette femme, et ne pouvait

plus s'en détacher.

M. le président. — Défendez-vous du crime dont vous êtes accusé; mais n'accusez pas votre père.

L'accusé. — Alors, il n'y a plus moyen de se dé-

M. le président. — Vous recevez un démenti de tout le monde.

L'accusé. - Mon père était rusé; il se cachait de cette créature maudite que j'ai eue aussi. Il pro-diguait tout; enfin, sur mes observations, il rougit de son inconduite; il craignit d'être découvert et il cessa ses visites. C'est alors que sa lubricité le jeta dans les bras de la femme Bainville.

Dans la plupart des causes criminelles, vous voyez les accusés chercher à se sauver; il y en a qui simulent la folie; moi, ma conduite a toujours été la même; je ne veux pas chercher à sauver ma tête, je sais que c'est la peine capitale qui m'attend. Voilà pourquoi j'ai le désir ardent de me montrer tel que je suis en me découvrant devant vous. Au début de ces amours avec mon père, la femme

Bainville jouait un double jeu; elle le recevait bien; mais à moi elle me sesait un geste par derrière, et elle avait l'air de me dire:

« Est-il bête ! »

Et c'était le café, et c'étaient les promenades ; il était toujours avec elle. J'ai voulu éclaircir mes doutes, j'ai voulu vérifier, palper; j'ai vu qu'ils étaient souvent seuls sans lumière dans la deuxième pièce ; je résolus d'aller chez la dame Bainville, mais c'est un mauvais espion que celui que l'on attend. Le troisieme dimanche de juillet, je me rappelle

bien la date, il alla prendre le café chez elle. Je montai quelque temps après; la clé était retirée. Je frappai, et j'entendis parler à voix basse; je des-cendis, et je vis que la fenêtre de la deuxième pièce

était fermée. Je remonte un peu après; je frappe; j'entends

comme un sauve-qui-peut, un branlebas; on m'ou-vre, mon père était sans souliers, le lit semblait défait, la toilette de la dame Bainville était en dé-

Mon père sort et revient avec une jeune fille et un melon; il avait oublié son porte-monnaie. J'oubliais que, pendant que mon père était avec la dame Bainville, un monsieur était venu chercher son linge; il ne pouvait mettre la main sur elle, ni moi sur mon père. Les deux tourtereaux étaient ensemble.

Telle était la passion avilissante à laquelle se laissait aller mon père. C'est à l'âge de soixante-huit ans que cela s'est enraciné dans son cœur; c'est à cette pas-s'on qu'il a sacrifié l'avenir de son enfant, de celui qu'il a vivisié, qui devait être le rejeton de sa famille.

Quand il m'annonça son mariage avec la veuve Bainville je lui dis: « C'est bien drôle tout de même de retirer la clé! » et je lui rappelai le branle-bas

du dimanche dont j'ai parlé.

Je veux maintenant vous faire mon portrait.

(A ce moment, avec le plus grand sang-froid, l'accusé se fait donner un verre d'eau qu'il boit len-

Il continue: Né au sein d'apparences trompeuses, on me mit à l'âge de quatre ans en pension. Ce séjour eut pour moi une triste influence. J'y travaillai à

détruire ma santé ainsi que ma raison. On me mit ensuite en apprentissage chez M. Raoul, bijoutier, puis j'entrai chez M. Yon, j'y restai dix mois; j'y étais traité comme une machine par les ouvriers, mais je ne me rappelle pas qu'ils m'aient

maltraité. Je continuais de m'abrutir par mes mauvaises habitudes; c'est la que le premier levain de vengeance contre mon père germa en moi; je résolus de l'assassiner pour le mois d'avril 1865. Je tombai malade, ma mère mourut; au commencement du veuvage de mon père, j'oubliai mes projets, mais il revint à ses

habitudes et je repris mes projets.

Maintenant une courte discussion sur mon état mental. Je ne suis pas fou; ceux qui me regar-deraient comme tel, c'est un sentiment honorable qui les exciterait; mais je dois supporter toute la responsabilité de mes actes. Castex, presque muet, perclus d'une jambe, le jury l'a condamné à mort et Philippe, exécuté de fraîche date, on avait bien dit qu'il était perdu par l'absinthe, n'a-t-il pas été condamné aussi?

Les circonstances atténuantes pour moi, où les prenez-vous? Ah! si j'avais cédé à un mouvement de colère, oui, vous pourriez m'accorder des circonstances atténuantes, vous pourriez écarter la préméditation. Si bas que l'homme soit tombé, il a encore une certaine fierté. Je suis trop fier pour demander des circonstances atténuantes à votre compassion. Vengeance pour vengeance : je me suis vengé : que la société se venge.

Et puis, je suis fainéant, j'ai horreur du travail; si je ne veux pas travailler en liberté, ce n'est pas pour aller travailler au bagne; je me laisserais mourir de faim: je ne veux pas pour horizon la chaîne du

Donnez-moi donc cette satisfaction. Dites que je suis responsable de mes actes. Et puis la société réclame un châtiment. La prison ne m'a pas abattu, cette audience ne m'a pas impressionné, il faut voir ce que je ferai à l'échafaud; il ne faut pas que la justice soit vaincue; de plus fermes que moi ont tremblé au pied de la guillotine. L'échafaud est la pierre de touche de la forfanterie; essayez pour voir si le friconnecie si je frisonnerai.

Dans ce siècle où l'on parle tant de philosophie, serait-ce de l'humanité de m'accorder des circonstances atténuantes et de m'obliger à mourir de faim ? Ne serait ce pas renouveler les barbaries d'un autre âge et me faire mourir lentement? Ce que j'appréhende, ce n'est pas la mort, c'est l'agonie.

Ainsi par votre verdict, vous rendez hommage à la justice et à l'humanité, dans un de ses membres à

L'accusé a prononcé ce discours d'une voix ferme, un peu monotone, sans émotion apparente, et il va s'asseoir tranquillement après avoir jeté un regard de satisfaction autour de lui.

Me Colin de Verdière présente ensuite la défense ni lui a été confiée par M. le président. Le jeune défenseur cherche a démontrer que l'accusé n'a pas toute sa raison, qu'il y a là un mystère à éclaircir.

M. le président résume les débats. Le jury se reure dans la chambre de ses délibé-

Une vive émotion règne dans la salle.

Au bout de vingt minutes, le jury rapporte un verdict. Il est affirmatif sur les trois questions qui lui étaient posées, celle du meurtre, celle de préméditation et celle de guet-apens ; il est muet sur les circonstances atténuantes.

L'accusé est introduit.

M. le greffier lui donne lecture du verdict, et quand il a compris qu'il est muet sur les circonstances atténuantes, il se frotte les mains et rit comme

La cour se retire pour en délibérer dans la chambre du conseil.

Elle rentre bientôt à l'audience, et M. le président prononce, au milieu d'un profond recueillement, un arrêt qui condamne Charles Lemaire à la peine de

L'accusé sourit encore, et quand M. le président lui dit qu'il a trois jours pour se pourvoir en cassation, il s'écrie: « Oh! je ne signerai pas de pourvoi, je

remercie bien la cour et le jury.

L'audience est levée à cinq heures, et la foule se retire en proie à une émotion violente. » — (Droit).

L'ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, Paris.

Sommaire du 2 mars 1867.

Texte ; Revue politique de la semaine. — Courrier deParis. — Le Panhellénion. — Correspondance de Crête ; la baie de Suda: — Le comte de Flandre et la princesse de Hohenzollern-Sigmaringen. — Histoire d'un douanier, nouvelle (suite). — Le palais impérial de Rome. — Le Nivellement du Trocadéro, à Paris. — Gazette du Palais. — Chronique musicale. — L'Exposition universelle de 1867 ; VI. Le Parc étrangèr (suite). — Convoi funebre, à Toulon, du commendant Cornwel, du Miantonomah. — Le policeman, à Londres. — Le naufrage de l'Olympia, à Cette. — L'éclipse annulaire de soleil du 6 mars 1867.

Gravures: La princesse Marie de Hohenzollern. — S. A. R. le comte de Flandre. — Pesth: Ovation nocturne. — faite au comte Andrassy. — Paris: Nivellement des buttes du Trocadéro. — Le Panhellénion, vapeur au service de l'insurrection crétiose. — Ile de Crète, baie de Suda: campement turc sur la pointe de la Canée. — Texte ; Revue politique de la semaine. — Courrier deParis.

de Suda: campement turc sur la pointe de la Canée. -Fouilles du palais des Cesars, à Rome (4 gravures ) -Exposition universelle; le quartier turc. — Convoi funèbre du commandant John Cornwel, du Miantonomah. — Le policeman, à Londres (4 gravures). — Nau-frage de *l'Olympia*, près de Cette. — L'éclipse annu-laire de soleil du 6 mars 1867 (4 gravures). — Rébus.

Faits Divers

# CREDIT FONCIER D'AUTRICHE

EMISSION

de500,000 Obligations foncières

SERIE SPECIALE

### GARANTIE PAR HYPOTHÈQUE SUR DES BIENS DE L'EMPIRE D'AUTRICHE QUI SE

COMPOSENT : D'Immeubles à Vienne, d'une contenance de

123,307 metres;

D'Immeubles ruraux, d'une contenance de 1,574,244 hectares. Ces biens s'élevant à 375 millions de francs,

d'après l'estimation que le Crédit foncier d'Autriche en a saite conformément à ses atatuts, les Obligations émises représentent moins de 50 0/0 du montant du gage hypotécaire.

Les obligations sont de 120 florins, ou 300 francs chacune.

Elles rapportent un intérêt de 6 florins ou 15 francs par an, payable par semestre, le 1er mars et le 1er septembre, sur les principales places d'Emission.

A Paris l'intérêt est payable en francs. sans charges ni retenue.

Les Obligations sont remboursables au pair. en 46 années, par voie de tirage au sort.

Le premier tirage se fera le 1er juillet 1867. L'ÉMISSION a lieu au prix de 230 fr., payables comme il suit :

En souscrivant...... 30 francs Lors de la répartition..... 50 

Total..... 230 francs Les obligations seront délivrées avec jouissance

du 1er mars 1867. Les souscripteurs auront la faculté d'anticiper les versements avec escompte de 4 0/0

Ces Obligations seront cotées à la Bourse de Paris.

## LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Les jeudi 7, vendredi 8 et samedi 9 mars 1867

A PARIS: sb enemmon el sh A la succursale du CRÉDIT FON-CIER D'AUTRICHE, 21, rue Neuve-

A la SOCIÉTÉ GENERALE pour favoriser le développement du commerce et

de l'industrie en France;
Au siège social, 68, rue de Province,
DANS LES DEPARTEMENTS:

Chez tous les agents et correspondants de la Société générale, chez les représentants du Crédit foncier d'A'utriche et du Crédit Lionnais,

La souscription sera ouverte en même temps à Vienne, au Crédit foncier d'Autriche, et à Londres, Amsterdam, Berlin, Francfort, Hambourg, Dresde, Munich. Stuttgard, Cologne, Genève, Bâle, Bruxelles et Anvers.

Les souscriptions seront reçues directement ou par correspondance; elles devront être accompagnées du premier versement de

Dans le cas où les demandes excéderaient le nombre de 500,000 Obligations, les souscriptions seront soumises à une réduction propor-

Le succès considérable du Chocolat-Me mier a fait naître une foule de parasites, qui; par des imitations de toutes sortes. forme des tablettes et des étiquettes, copies de médailles, couleur des enveloppes et du papier, aussi bien que par des appellations de fantaisieà peu près semblables au nom MENIER cherchent à profiter de la juste renommée du Chocolat-Menier pour substituer à sa place des produits inférieurs.

Nous ne saurions trop mettre en garde nos lecteurs contre ces substitutions en leur recommandant de ne se servir que du chocolat portant le nom de MENIER, certains que nous sommes que nous défendrons ainsi le véritable intérêt du consommateur.

GUÉRISON de la PHTHISIE PULMONAIRE et de la bronchite chronique.

A l'aide d'un traitement nouveau. - Brochure in-8° de 112 pages, 6° édit., par le docteur Jules Boyer. On reçoit franco cet ouvrage, en adressant 1 fr. 50 c. à l'éditeur A. Delahaye ou à l'auteur, 174, boulevart Magenta, à Paris.

Pour tous les articles et extraits non signés : A LAYTOU

medailles d'or RÉCOMPENSES NATIONALES.

## CLARIFICATION DES VINS.

FACILE DES VINS DE DIFFÉRENTS CRUS

L'opération est prompte, le succès infaillible. - Les lies ne remontent jamais et peuvent se récla-Bien supérieure aux œufs, qui donnent souvent au vin le goût de pourri ; Bien supérieure aux poudres de sang, de tannin, etc., moyens dégoûtants qui sont abandonnés.

rifier. — On peut expédier sur colle ; le vin s'éclaircira toujours chez le destinataire. La PULVERINE D'APPERT ne CLARIFIE pas seulement, elle BONIFIE.

prix: 4 FR. LE DEMI-KILOGR., pour 16 ou 32 pièces de 250 litres (C'EST 5 OU 10 CENTIMES par hectolitre), suivant l'état du vin. Par 5 kilog. et au-dessus, l'expédition franco payable à 90 jour Usine, 75, rue de la Mare-Ménilmontant, Paris.

quoqueed bevs subnell MAISON DE CONFIANCE

#### **POUR LA POSE DES DENTS**

lala al Tua SP CHALITÉ POUR LES NOUVEAUX DENTIERS SUCCIONNELS, POSÉS SANS RESSORTS S'ADAPTANT PAR LA PRESSION ATMOSPHÉRIQUE. - OBTURATEURS JUXTA-POSÉS.

carce qu'elles me genaient,

ASSURÉE DES DENTS SANS EXTRACTION. CONSOLIDEMENT DES DENTS CHANCELANTES. REDRESSEMENT DES DENTS CHEZ LES ENFANTS.

GUÉRISON

: elliviriell emmel et sodo élève de la société pratique de paris,

DENTISTE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR, A VICHY (ALLIER).

A l'honneur d'informer le public qu'il se rendra à Cahors, le 6 mars, et qu'il s'y tiendra à la disposition de tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

M. FERARY, se rendra au domicile Jes personnes qui le feront demander, de dix heures à midi et de quatre à six heures du soir. Il sera visible dans son Cabinet aux autres heures. - Maison, Ch. Izarn, juge, boulevard Sud. VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

D'UNE

BELLE ET RICHE COLLECTION

# 4:4 07 2-7

ANCIENS ET MODERNES,

LE LUNDI 11 MARS 1867 ET JOURS SUIVANTS, à deux heures après-midi,

Grande Salle de la Mairie, a Cahors.

#### EXPOSITION PUBLIQUE

Dimanche prochain 11 mars, depuis 8 heures du matin jusqu'à 7 heures du soir

Ces Tableaux sont signés des maîtres les plus en renom.

MESSIEURS LES AMATEURS SONT INVITÉS A VENIR VISITER LA GALERIE. Cette vente sera faite par le ministère de Me Daubanes, huissier.

# **GUERISON RADICALE**

ou descentes. Rendant inutiles les bandages et les pessaires, méthode de Pierre Sinon. 40 ans de succès. Envoi franco de prospectus. S'adresser à MM. BEZOU-SIMON et DESCAMPS-SIMON. bandagistes berniaires à Saumur (Maine-et-Loire) élèves, gendres et successeurs de feu Pierre Simon. (Affranchir).

ANTI·NÉVRALGIQUES DU Dª CRONIER CHEZ TOUS LES PHARMACIENS

# A LOUER

2º UN MAGASIN of sodo

rue Fénelon, à Cahors. MAISON DU DOCTEUR GUILHOU

Le proriétaire-gérant A. LAYTOU.